

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

ON S'ABONNE
 A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT:
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE.
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement par du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES.
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES
 50 centimes la ligne.
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
L'ABONNEMENT
se paie d'avance.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
11	Jeu.	S. Hygin.	Sauzet.	P. L. le 1, à 6 h. 57' du mat.
12	Vendr.	S. Césarie.	Castelnau, Vigan.	D. Q. le 8, à 9 h 46' du soir.
13	Samed.	Oc. de l'épiph.	Catus, Concots, Lavercaitière, Souillac.	N. L. le 15, à 8 h 46' du soir.
				P. Q. le 23 à 9 h. 3' du soir.
				P. L. le 30, à 8 h. 38' du soir.

Départ des Correspondances

DESIGNATION DES ROUTES.	Heure de départ
Gramat, Rodez, Labastide, Lacapelle, Valence d'Agén, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon, Marseille.	7 h. s.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgoux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.	7 h. s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h. m.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St-Céré, Cazals, Tulle.	7 h. s.
Assier, Cabrerets, Lauzès-du-Lot, Périgoux, Livernon, St-Géry, Castelnau-de-Montriat.	7 h. s.
Limogne, Laibèque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac, Aurillac.	7 h. s.
Libos n° 2, Agen, Auch, Luzech, Castel-Fumel, Puy-l'Évêque.	7 h. s.

SERVICE DES POSTES.

Heure de départ	Heure d'arrivée
7 h. s.	4 h. m.
7 h. s.	3 h 30 m.
9 h. m.	9 h 15 m.
7 h. s.	10 h soir.
7 h. s.	9 h 30 s.
7 h. s.	10 h 30 s.
7 h. s.	10 h s.
7 h. s.	10 h s.
7 h. s.	11 h s.

Arrivée des Correspondances

DESIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Courriers	Distribution en ville.
Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Cabrerets, Castelnau.	6 h s.	6 h. 45 s.
Gourdon, Catus, Sarlat.	5 h 30 s.	6 h. 45 s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac.	6 h 00 s.	6 h. 45 s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castel-Fumel, Cazals.	5 h 00 s.	6 h. 45 s.
Libos n° 1, Castel-Fumel, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque.	2 h 45 s.	8 h. 30 s.
Villeneuve-sur-Lot.	2 h 30 m.	8 h. matin.
Limogne, Laibèque, Villefranche-du-Rouergue.	3 h 30 s.	6 h. 45 s.
Montauban, Caussade, Toulouse.	9 h 00 s.	8 h. matin.
Valence d'Agén, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	6 h 15 s.	6 h. 45 s.

Distribution rurale, 7 heures du matin.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

BOURSE DE PARIS.

	R° 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 4 Janvier	68 30	98 »
Du 5	68 25	98 »
Du 6	68 25	98 »

Cahors, le 6 Janvier 1866.

BULLETIN

Par décret, en date du 3 janvier, le Sénat et le Corps Législatif sont convoqués pour le 22 janvier.

Leurs Majestés ont reçu le 1^{er} janvier au palais des Tuileries, avec le cérémonial et dans l'ordre accoutumés, les personnes admises à leur présenter leurs hommages à l'occasion de la nouvelle année.

A une heure l'Empereur s'était rendu dans la salle du Trône, où était réuni le corps diplomatique étranger. Son Exc. le nonce, au nom du corps diplomatique, a adressé à Sa Majesté les paroles suivantes :

Sire,

Le corps diplomatique est heureux de vous renouveler son hommage très-respectueux à l'occasion de la nouvelle année.

A cet hommage, qu'au nom de tous les membres du corps diplomatique réunis auprès de Votre Majesté, j'ai l'honneur de lui offrir, chacun de nous s'empresse de joindre en ce jour solennel l'expression des vœux qu'il forme pour le bonheur de Votre Majesté, pour celui de S. M. l'Impératrice et du Prince Impérial, et pour la prospérité de la France.

L'Empereur a répondu :

« Tous les ans, à pareille époque, nous faisons un retour vers le passé et nous jetons un regard vers l'avenir. Heureux si nous pouvons, comme aujourd'hui, nous féliciter ensemble d'avoir évité des dangers, fait cesser des appréhensions, resserré les liens qui unissent les peuples et les rois. Heureux surtout si l'expérience d'événements accomplis nous permet d'augurer pour le monde de longs jours de paix et de prospérité ! Je remercie le corps diplomatique des félicitations qu'il veut bien m'adresser à l'occasion du jour de l'an. »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 6 janvier 1866.

33

RAYMOND D'ARMENTIÈRE

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

Suite du chapitre XVI.

Cette douleur émut jusqu'aux larmes M. d'Armentière, et les souvenirs des temps heureux de son amour lui revenant en foule, il prit tendrement la main de Clotilde et répondit d'une voix caressante : « Hélas ! si, ma pauvre amie, cela est vrai. Nous allons être séparés, mais passagèrement : Je reviendrai. »
 — Peut-être, dit-elle en secouant la tête avec une morne désolation. J'ai des pressentiments sinistres.
 — Clotilde, je vous en supplie, écoutez ces idées sombres. Dans quelles dispositions voulez-vous que je parte... ?
 — Aussi pourquoi partir ? interrompit-elle brusquement. Etes-vous obligé de subir cet ordre injuste ? Ne pouvez-vous réclamer, faire valoir votre pro-

L'Empereur a reçu ensuite les corps constitués et les autorités civiles.

M. Walewski, le nouveau président, était à la tête du Corps législatif ; M. Schneider et M. Le Roux, les deux vice-présidents, étaient absents : M. Schneider, malade, est au Creuzot ; M. Le Roux est à Nice.

Aux compliments de M. Walewski, l'Empereur a répondu qu'à la veille du jour où le Corps législatif va se réunir et reprendre ses travaux, il recevait avec plaisir ses compliments, témoignage de la concorde qui doit exister entre les grands corps de l'Etat et qui fait la prospérité de la patrie.

Le prince Napoléon assistait à la réception. Il occupait sa place ordinaire à côté du trône.

Le 1^{er} janvier, à midi, le Pape a reçu, au Vatican, les hommages et les félicitations des officiers et soldats français qui lui ont été présentés par le général de Montebello. Pie IX a exprimé, dans sa réponse, ses sentiments de paternelle bienveillance et de gratitude pour l'armée d'occupation de Rome. Il a dit qu'il tenait d'autant plus cette année à exprimer sa reconnaissance pour l'armée française, que c'était peut-être la dernière année où il pouvait la bénir avec cette solennité. Le Saint-Père a ajouté : Après votre départ, les ennemis de l'Eglise et du Saint-Siège viendront peut-être à Rome. Moi, à l'exemple du Christ dans le jardin des Oliviers, je prie pour l'armée française, pour la famille impériale, pour toute la France, même pour cette pauvre Italie accablée de tant de maux.

Le ministère italien est ainsi constitué : MM. le général de Lamarmora, président du conseil et affaires étrangères ; Chiaves, intérieur ; Jacini, travaux publics ; Scialoja, finances ; Del D'Alco, grâce et justice ; le général Pettimengo, guerre ; Angioletti, marine ; Berti, instruction publique ; et par intérim, agriculture et commerce.

Le nouveau cabinet prêterait serment aujourd'hui entre les mains du roi.

Les journaux italiens croient que M. Scialoja maintiendra les projets financiers de M. Sella en se réservant de faire des économies plus considérables dans les budgets de la guerre et de la marine.

Le Journal de Rome annonce que le chef de bande Pedna et six autres brigands se sont cons-

chainés mariage ?

— En aurais-je le temps d'ici à demain ?
 Elle le regarda au visage d'un air de défiance.
 « Est-il possible, demanda-t-elle lentement, que vous n'avez pas eu avant ce soir le moindre connaissance de cette affaire ? »

— Il en a été question pour la première fois ce matin ; mais l'ordre ne m'est parvenu qu'il y a une heure.

— Je m'étonne beaucoup, reprit-elle du même ton soupçonneux, qu'on vous ait désigné, vous, plutôt qu'un autre. Votre général est votre ami. Il sait parfaitement que vous allez vous marier dans quinze jours. Vous ne répondez pas ! Vous vous troublez !... Tenez, M. le duc, soyons francs ; dites-moi toute la vérité : vous avez demandé vous-même à faire partie de l'expédition. »

Une sourde colère, de plus en plus mal contenue, grondait comme un tonnerre éloigné dans la voix de Clotilde. Raymond continua de se taire ; ce silence était le plus éloquent. Après une minute d'attente, minute longue comme un siècle, Clotilde se leva plus pâle encore que tout à l'heure, l'œil enflammé, les narines gonflées et frémissantes. Elle fit quelques tours dans la pièce pour calmer l'agitation qui la suffoquait et lui ôtait l'usage de la parole : puis elle revint s'arrêter devant le duc, qui s'était levé aussi et la suivait des yeux avec consternation. Elle l'accabla de reproches sanglants, l'accusa de ne point l'aimer, de la sacrifier à l'ambition des grades et des honneurs militaires, à une chimère de gloire, à une vaine renommée. Enfin, dans son exaspération, ne sachant plus trop ce qu'elle disait et ne

titués prisonniers spontanément dans les prisons de Frosinone.

Les lettres de Constantinople du 27 décembre démentent le bruit du remplacement de Fuad-Pacha par Buchdi-Pacha dans le poste de Grand-visir. Fuad-Pacha continue d'avoir la confiance du Sultan.

Le ministre des affaires étrangères, Ali-Pacha, a adressé une circulaire à tous les gouvernements, auprès desquels la Porte n'entretient pas d'agents diplomatiques pour les inviter à se faire représenter à la conférence sanitaire qui va se réunir à Constantinople.

Le gouvernement a reçu du Mexique des nouvelles qui vont jusqu'à la date du 28 novembre pour Mexico, et jusqu'au 2 décembre pour la Vera-Cruz.

L'ensemble des renseignements transmis est très-satisfaisant ; une complète tranquillité règne dans la plus grande partie des provinces comme dans la capitale de l'Empire ; l'état sanitaire de nos troupes est bon sur tous les points et aucun événement militaire important n'a été signalé depuis le dernier courrier.

Le décret du 3 octobre continue à produire les meilleurs résultats ; plusieurs chefs de bande ont fait acte de soumission à l'Empire, entre autres Fignera, qui était à la tête des dissidents de l'Etat de Oajaca.

Le général Mendez poursuit avec activité la tâche qu'il a entreprise de pacifier complètement le Michoacan ; il parcourt continuellement la contrée à la tête de colonnes légères, et ne laisse nulle part aux bandes dispersées la possibilité de se reformer.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Espagne.

Bayonne, 4 janvier.

Les lettres de Madrid du 3, annoncent que, par suite de bruits d'agitation dans plusieurs provinces, les troupes étaient consignées dans les casernes de cette capitale.

Angleterre.

Londres, 4 janvier.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte à 8 pour cent.

Hier soir, à Rochdale, M. Bright a prononcé un discours en faveur de la réforme parlementaire.

croyant pas, la pauvre Clotilde ! avoir rencontré si juste, elle s'écria avec un amer mépris :

« Mon Dieu, M. le duc, pourquoi chercher des subterfuges ? Si vous avez changé d'avis, si vous n'avez plus le courage de vous mésallier, dites-le franchement ; ce sera beaucoup plus digne d'un gentilhomme et beaucoup plus simple. Faut-il que la petite bourgeoise, assez sotte pour se laisser prendre aux belles promesses d'un grand seigneur, fasse son deuil de ses illusions ? Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe ? mieux vaut encore aujourd'hui que demain. N'ayez pas peur de lui porter un coup mortel. On se console de tout, la fierté aidant, et elle est assez fière, sachez-le bien, pour ne pas vouloir de votre compassion. Traitez-la en ennemie, car ils sont nos ennemis, ceux devant qui nous avons à rougir. Et si vous ne rougissez pas, M. le duc, c'est que vous êtes... »

Son accent avait une véhémence inouïe, et elle regardait Raymond d'un air encore plus insultant que ses paroles. Lui, épouvanté d'abord, puis froissé et rebuté de cette violence, il finit par avoir pitié de Clotilde en songeant à tout le mal qu'il lui faisait.

« Prenez garde, interrompit-il avec une gravité pleine de tristesse, prenez garde, Clotilde ! Il est de ces mots sanglants qui creusent des abîmes, de ces mots qu'on n'oublie jamais et que nul regret ne peut racheter. N'en prononcez point qui nous séparent pour toujours. »

— Vous ne souhaitez donc point une rupture ? demanda-t-elle d'une voix qu'elle voulait encore rendre moqueuse, mais où perçaient malgré elle un se-

Un coup de pistolet a été tiré, hier, sur le lord lieutenant d'Irlande lequel n'a heureusement pas été atteint.

Prusse.

Berlin, 3 janvier.

On lit dans la Correspondance provinciale : Le gouvernement prussien à l'essai que le gouvernement de Hanovre ne fera pas longtemps obstacle à l'exécution du traité de commerce avec l'Italie.

Relativement aux rapports de la Prusse avec les puissances étrangères, et à leur attitude vis-à-vis de la question des duchés, il ne s'est rien produit qui soit de nature à faire hésiter le gouvernement prussien touchant le but qu'il a poursuivi ou les procédés dont il a usé jusqu'à présent.

Le Monteur prussien publie, dans sa partie non officielle, un article sur l'Amérique qui caractérise le Message du président Johnson comme éminemment conservateur, et constate le maintien des relations amicales des puissances étrangères avec l'Union.

L'article dit que des institutions qui ne conviennent pas à l'Europe, ont montré en Amérique une vigueur qui avait été souvent révoquée en doute. Malgré le trouble du travail, l'interruption du commerce et des dépenses énormes, le gouvernement américain a mis sur pied en quatre ans, deux millions et demi de soldats, et s'est senti assez fort pour pouvoir licencier en quatre mois cette armée ou du moins la réduire à un cinquième. L'article dit enfin que les appréciations injustes et inconsidérées sur le message n'ont pas manqué dans des feuilles amies du gouvernement, mais que l'on considère à tort comme des organes du gouvernement.

Italie.

Florence, 3 janvier, soir.

Le Corriere Italiano assure que le nouveau ministre de la Justice, M. Difalco, présentera à la Chambre des députés le projet de loi sur l'abolition des corporations religieuses qui avait déjà été soumis au Parlement par le ministère précédent.

Le Constitutionnel, dans un remarquable article de M. Paulin Limayrac, dément expressément les intentions prêtées au gouvernement de l'Empereur relativement au traité d'extradition franco-anglais. Il est tout-à-fait inexact que le gouvernement de l'Empereur, en réclamant contre l'inexécution des conventions qui regardent les délits communs aient songé à réclamer l'extradition des réfugiés politiques.

Les ambassadeurs marocains ont été reçus le 3 janvier en audience solennelle au palais des Tuileries avec le cérémonial d'usage aux réceptions des souverains étrangers.

Les ambassadeurs sont arrivés aux Tuileries, vers dix heures, dans trois voitures de gala de

cret espoir et un tressaillement de joie. « Alors que veut dire tout ceci ? Expliquez-moi votre conduite, Raymond ? »

— De grâce, pas de questions en ce moment. Je serais incapable d'y répondre. J'ai l'esprit troublé, je ne suis pas moi-même, j'ai besoin de m'éloigner quelque temps de ce monde qui nous influence malgré nous et qui nous empêche de voir clair au fond de nos propres cœurs.

— Ou plutôt, reprit-elle avec un redoublement d'amertume, vous voulez mettre une grande distance entre nous deux afin de vous soustraire au faible empire que j'ai conservé sur vos sentiments. »

Elle était retombée sur son fauteuil. Elle mit sa tête entre ses mains et s'abîma dans ses pensées. Puis tout à coup, prise d'un élan d'amour vrai et d'un transport de douleur, elle s'écria passionnément :

« Raymond ! Raymond ! Que n'êtes-vous pauvre et obscur ! Que ne puis-je supprimer ce rang et ce titre qui créent des obstacles entre nous ! »

« Etait-ce bien elle qui parlait ? Oui, et elle était sincère. Avec ces natures ardentes, il ne faut pas s'étonner des contradictions. Peut-être n'edt-elle jamais aimé M. d'Armentière s'il n'avait pas été duc ; mais elle l'aimait, et cette affection s'était emparée de tout son être, et l'union avec lui était devenue l'unique objet de ses désirs, l'unique rêve de sa vie. »

Ce cri échappé du cœur de Clotilde réveilla dans celui de Raymond des souvenirs presque endormis, des émotions d'autrefois, l'écho d'un bonheur qu'ils avaient cru éternel et qui s'était sitôt envolé. Une profonde mélancolie, un immense regret de n'avoir

à cour. Dans la voiture du milieu, attelée de six chevaux, se trouvait le premier ambassadeur. Après la réception officielle de l'ambassade, l'Empereur est descendu dans la cour des Tuileries. Là on lui a présenté les cinq beaux étalons arabes qui lui étaient offerts. Il a examiné assez longtemps et avec intérêt ces étalons, qui étaient conduits par des Marocains.

A leur sortie des Tuileries, les ambassadeurs marocains sont allés faire visite à M. Drouyn de Lhuys qui, peu d'instants après, est allé leur rendre leur visite à l'hôtel qu'ils occupent.

Revue des Journaux

On écrit de New-York, le 9 décembre, au **Monteur** :

« Le congrès doit s'ajourner du 20 décembre, au 6 janvier. En attendant, son attention se porte successivement sur les questions les plus diverses, et il passe des affaires du Mexique à celles du Sud.

« La presse est livrée aux mêmes préoccupations.

« Le **Commercial advertiser** a publié, hier soir, un article sur le Mexique. Loin d'envisager avec déplaisir la création d'un ordre de choses stable dans ce pays, cette feuille s'en réjouit comme d'un progrès pour la civilisation et d'un avantage réel pour les Etats-Unis. Elle fait ressortir que l'Union a tout à gagner à l'établissement d'un gouvernement régulier dans un pays en proie jusqu'à présent à l'anarchie, et dans lequel le commerce ne pouvait s'étendre, faute d'une protection suffisante.

« On lit dans le **Constitutionnel**, sous la signature de M. L. Boniface :

« Aux termes de la Constitution Mexicaine de 1857, la présidence de la république, après l'expiration des pouvoirs de son titulaire, devait être remise par intérim aux mains du chef général de la justice jusqu'à l'élection d'un nouveau président.

« Ces dispositions étant on ne peut plus claires, il en résulte que, depuis deux mois environ, non-seulement le mandat électif de Juárez est périmé, mais encore que sa succession revient provisoirement au chef général de la justice sous le précédent gouvernement du Mexique, Gonzalès Ortega, jusqu'à ce qu'une nouvelle élection présidentielle ait pu avoir lieu dans ce pays. Voilà du moins ce que les amis eux-mêmes de l'ex-président ne sauraient contester.

« Privé de ses moyens d'action constitutionnelle, Juárez n'a pas reculé, pour se les faire restituer, devant une mesure du dernier arbitraire. De sa propre autorité, il vient de lancer un mandat d'arrêter contre son successeur intérimaire, Gonzalès Ortega, et s'est remis en son lieu et place par la suppression d'un article de la Constitution qu'il prétend représenter.

« Ainsi, voilà un chef de parti qui dénonce depuis trois ans la restauration de la monarchie du Mexique comme une atteinte à la volonté nationale, et qui, pour les besoins de sa personne avant ceux de sa cause, supprime de son chef un des articles les plus essentiels de la Constitution nationale jurée par lui !

« Est-il besoin d'insister sur l'illégalité flagrante de ce procédé ? Son auteur pourrait-il compter désormais sur les sympathies et l'appui du gouvernement des Etats-Unis qui professe en toute occasion un respect profond pour la légalité, et qui ne saurait, par conséquent, que réprover une conduite aussi ouvertement des-

tructive de toutes les garanties constitutionnelles ? »

Sous ce titre, « les partis en Belgique. » M. Casimir Delamarre, fils, s'exprime ainsi dans la **Patrie** :

« Sans être prophète, on peut prédire que les partis n'attendront pas les élections pour recommencer la lutte. Les catholiques, en effet, qui ont éprouvé des échecs dans ces derniers temps, ont à les réparer, et pour s'assurer les sympathies des électeurs, ils ne peuvent se dispenser de quelque éclat parlementaire qui fixe fortement l'attention. Les libéraux, qui le savent, sont trop habiles pour ne pas laisser à leurs adversaires l'odieuse de la rupture de la trêve ; aussi attendent-ils l'attaque avec un calme dont ils se glorifient.

La **Patrie** résume la situation en ces termes :

« Aujourd'hui les larmes sont séchées, l'enthousiasme est calmé ; la Belgique n'a plus peur : les partis sont de nouveau en présence. Il sera curieux de suivre les principaux incidents de cet éternel conflit : on en pourra tirer de curieux renseignements.

Le **Monde** annonce d'après ses lettres de Rome du 27 décembre, que les négociations du Saint-Siège avec la commission diplomatique mexicaine prennent une meilleure tournure.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique Parisienne.

(Correspondance du Journal du Lot.)

SOMMAIRE. — Deux héros, sénateurs. — Théâtre de l'Odéon. — Reprise de la *Vie de Bohème*. — M. Théodore Barrière. — Feu Murger. — Prologue de M. Théodore de Banville. — Les Vers faciles. — Tentatives d'ovation. — Avortement. — L'art dramatique en 1866. — Les quarante théâtres de la Capitale. — Tristes Souvenirs. — Espérances et conseils. — Curieux dénombrement. — Jouets à la mode.

Les deux nouveaux Sénateurs nommés le 1^{er} janvier sont des héros de Crimée et d'Afrique. M. le général d'Altonville, très brillant officier de cavalerie, a gagné le combat de Konhail dans lequel deux régiments de dragons et le 4^e hussards eurent l'occasion de tailler en pièce la cavalerie. Tout récemment, il commandait la division de cavalerie réunie à Versailles.

M. Vinoy, qui vient de quitter une division de la garde pour entrer dans le cadre de réserve, fut un très solide officier d'infanterie. Il a organisé en 1852 le 2^e de zouaves ; il a commandé une brigade en Crimée et une division en Italie. Dans l'armée, on raconte sur ses débuts militaires une histoire qui est presque une légende. M. Vinoy avait été destiné par ses parents à l'état ecclésiastique ; ce qui allait fort peu à ses goûts guerriers. Il se serait sauvé du séminaire, et, sous un nom supposé, il se serait engagé. C'est seulement, assure-t-on, lorsqu'il eut conquis l'épaulette, qu'il reprit son nom et son identité.

Comme on l'avait annoncé, l'Odéon a repris samedi la *Vie de Bohème*, de M. Théodore Barrière et de feu Murger, un peu oublié depuis son apparition au théâtre des Variétés, il y a dix-sept ans, cet ouvrage avait excité de nouveau la curiosité, grâce surtout à la position exceptionnelle de M. Barrière au bruit qui s'est fait au sujet de sa pièce : *Malheurs aux vaincus* ; des lettres, des préfaces, qu'il a publiées en même temps que le drame interdit. Il y avait foule au théâtre, et, bien avant l'ouverture de la salle, une triple queue s'étendait sous le péristyle du monument.

On avait annoncé qu'il y aurait quelque protestation, quelque ovation en l'honneur de M. Barrière ; la nouvelle a été démentie par l'événement. Dans l'un des entr'actes, quelques voix ont fait entendre les cris de : « Malheur aux vaincus ! honneur aux vaincus !... A bas la torture ou la censure. » Mais ils n'ont pas trouvé d'échos. La représentation a été fort calme. La grande majorité de l'assemblée ne paraissait même pas comprendre ces exclamations isolées. La seule ovation qui ait eu lieu, a été en faveur de M^{lle} Thullier qui a repris le rôle de *Mimi*, créé par elle au théâtre des Variétés. Après le quatrième acte, elle a été rappelée et fort applaudie.

Les prologues deviennent à la mode. On croit indispensable de faire précéder certaines pièces d'un

avec le même serrement de cœur que s'il ne devait plus les revoir.

Il passa la nuit à faire ses préparatifs et à écrire quelques lettres, dont une à Clotilde. Il ne voulait point qu'elle restât sous la désolante impression de leurs adieux. Il espérait qu'une fois les premiers transports apaisés, d'affectueuses paroles seraient un baume pour sa blessure. Elle reçut cette lettre à son réveil et la lut avidement. Hélas ! elle n'y puisa que de bien faibles consolations ; Raymond parti, il lui semblait que tout était fini pour elle. Sourde à la voix de son père, qui lui parlait de retour et d'espérance, elle se complaisait dans une douleur exaltée. Ce qui lui rappelait M. d'Armentière, au lieu de l'attendrir, l'exaspérait. Toute cette première journée, on la vit aller et venir, monter et descendre dans une agitation fébrile, portant de ses propres mains — elle qui, de sa vie, n'avait rien rangé elle-même, rien fait sans le secours d'une femme de chambre ! — et jetant pêle-mêle dans une vaste armoire tous les objets, livres, musique, bijoux, bagatelles de tout genre, qu'elle avait reçus de Raymond, tous les présents de noces de ses amis, toutes les pièces de son trousseau, bref toutes les choses qu'elle avait aimées jusque-là comme venant de lui ou se rapportant à lui plus ou moins directement. Plus d'une fragile bagiole se brisa sous ses doigts crispés. Puis elle ferma l'armoire à double tour et enfouit la clef au fond d'un tiroir. La lettre, après avoir été relue, fut déchirée en mille morceaux, et les débris jetés au feu.

Le soir, Clotilde se mit à son piano et en frappa les touches avec une telle violence que plusieurs

grand comme le doigt, bronzé rouge, et qui coûte dix-neuf sous. Cela s'appelle, si je ne me trompe, le pistolet Garibaldi, et c'est vraiment fort déplaisant. De tous côtés, sur les boulevards, des détonations ; de petites capsules de fulminate de mercure qui vous partent dans les jambes ou dans les yeux. Bienheureux ceux qui ne rentrent chez eux que borgnes ! Ah ! peuple de tapageurs ! Et ce pistolet fait fureur, notez bien. L'ironique marchand l'annonce toujours, au stulobus, comme la parfaite tranquillité des parents. C'est une formule, et les formules, en France, sont peut-être plus difficiles à déraciner que les abus.

Je ne parle pas de cette invention bête des cartes-peignes, qui aura eu pourtant du succès. Figurez-vous de petits morceaux de carton figurant un peigne fin, avec les dents ébréchées et sales et laissant, au milieu, une espace vide pour écrire un nom. Singulières cartes de visite !

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour

Le conseil des régents de la banque de France s'est assemblé pour délibérer sur le taux des escomptes ; on ignore le résultat de la délibération, mais il y a lieu de penser qu'aucun changement ne sera apporté pour le moment aux opérations de notre grand établissement échangiste.

— On assure que le prince Napoléon a repris les fonctions de Président de la Commission impériale de l'Exposition de 1867.

— On dément dans le monde officiel que M. l'abbé Deguerry soit appelé aux fonctions de gouverneur du Prince Impérial.

— Les cours des Ecoles de Droit et de Médecine ont été rouverts dans le plus grand ordre et aucune manifestation ne s'est produite parmi les nombreux élèves admis sur la présentation de leurs cartes personnelles.

— M. Tardieu va reprendre, dit-on, ses fonctions de doyen de la Faculté de Médecine.

— On a remarqué à la première représentation de *Fiancée d'Abydos* au théâtre Lyrique, dans la loge de l'administration, M^{lle} Rosa Bonheur. Elle portait sur une robe noire, le ruban de la Légion d'Honneur.

— Le nouveau service des voitures de place, c'est-à-dire la dissémination des entreprises, et la libre détermination des tarifs, sauf établissement d'un taux maximum qui ne devra pas être dépassé, sera appliqué, dit-on, à partir du 15 janvier dans Paris et la banlieue.

— A cause du leuil de la Cour, les bals des Tuileries ne commenceront qu'à la fin du mois. Il y aura, à partir de lundi prochain, soirée intime aux Tuileries.

— Les bals de l'Hôtel-de-Ville seront inaugurés le 13 janvier. On parle de 6,000 invitations.

— Le problème de la navigation aérienne serait-il enfin résolu ? On écrit de Boston qu'un ingénieur américain, a trouvé le moyen de diriger en l'air, une espèce de navire en tôle, mù par la vapeur, et portant 20 personnes !

Pour extrait : A. LAYTOU.

EXPOSÉ FINANCIER DE M. FOULD.

Le fait capital qui se dégage du rapport du Ministre des finances, c'est le rétablissement définitif de l'équilibre de nos budgets. Depuis la rentrée de M. Fould aux affaires, le déficit qui s'était élevé jusqu'à 450 millions n'avait cessé de décroître ; il a enfin disparu. Dans les budgets des deux derniers exercices, les recettes couvraient et au-delà toutes les dépenses nécessaires ou d'obligation ; mais le gouvernement se trouverait dans l'alternative ou de suspendre l'exécution des grands travaux d'utilité publique ou de distraire de sa destination, pour le consacrer

cordes se brisèrent. Elle se leva furieuse et fut quinze jours sans faire venir l'accordeur. Elle se renferma chez elle, négligea sa toilette et ne reçut plus personne. A peine mangeait-elle ; son sommeil était troublé, elle maigrissait à vue d'œil. Ce désespoir, immense en réalité, mais, en outre, fort exagéré dans ses manifestations, inquiétait et irritait M. Erneville. Tous les moyens qu'il tenta pour amener sa fille à en modérer l'excès demeurèrent vains. Elle refusa toutes les distractions, elle fut insensible à toutes les réprimandes. Un jour, son père, impatienté, lui dit un peu durement :

« Eh ! que ferd-tu de plus, s'il était tué dans cette guerre ? »

Elle frissonna de la tête aux pieds et devint pâle comme une morte.

« S'il était tué, répliqua-t-elle d'une voix creuse, j'en mourrais... ou j'en deviendrais folle. »

Un matin du commencement de mai, elle reçut une lettre de M. d'Armentière, en date de Turin. Elle était longue et affectueuse ; mais, ce n'était pas ce que Clotilde avait voulu. Et cette fois, Clotilde avait raison. Le duc ne parlait pas le langage d'un ami passionné ; sa mélancolie n'avait rien du désespoir ; quelque chose de calme et de serein respirait à travers la grave tristesse des lignes consacrées au souvenir de leur séparation. On eût dit que, loin de sa famille, de Blanche et de Clotilde, loin de Paris et de tout ce qui avait exercé sur sa destinée et sur ses sentiments une influence fatale, il se sentait le cœur soulagé et l'esprit plus libre.

(La suite au prochain numéro.)

crer à ces travaux, la dotation de l'amortissement. Le choix du gouvernement et du Corps Législatif n'a jamais été douteux et ne pouvait l'être. Il était impossible de songer à suspendre ces travaux féconds qui répandaient la prospérité dans le pays et qui peuvent être considérés comme un amortissement indirect, puisque, en allégeant pour la nation le poids de la dette, ils accroissent ses ressources. Néanmoins, il était regrettable que la légalisation sur l'amortissement demeurât une lettre morte; qu'une des clauses du contrat passé avec les créanciers de l'Etat ne reçut pas son exécution, et que le gouvernement parût sanctionner par sa conduite l'opinion des théoriciens, qu'on peut sans injustice et sans imprudence grever indéfiniment les générations à venir au profit du présent.

Les économies que le Ministre des finances a réalisées dans son département; ou qu'il a obtenues de ses collègues, et le progrès constant du revenu permettent au gouvernement de sortir d'une situation qui se justifiait par des considérations de l'ordre le plus élevé, mais qui n'en donnait pas moins prise aux détracteurs de l'Empire. La bonne condition de nos finances est désormais au-dessus de toute contestation.

Rappelons-nous pour l'apprécier que le point de départ a été un déficit considérable. L'exercice 1864 se serait soldé en équilibre sans l'ajournement de la vente de certains domaines, et surtout dans la nouvelle légalisation sur les sucres, qui a donné satisfaction à quelques-uns des griefs de notre agriculture, mais en imposant un sacrifice au trésor. L'exercice 1865 se soldera en équilibre, et représentera peut-être un léger excédant de recettes sur les dépenses. L'exercice 1866, dont les recettes ont été évaluées sur les produits réalisés en 1864, donnera un excédant de recettes de 45 millions, dont les travaux publics profiteront.

Le budget de 1867 annonce une situation plus favorable encore, grâce aux réductions introduites dans les dépenses, non-seulement les recettes couvriront toutes les dépenses ordinaires, mais elles laisseront disponible une somme de 127 millions, égale à la dotation tout entière de l'amortissement. Il sera fait deux parts de cette somme: l'une constituera le budget des travaux, qui se trouvera doté plus largement qu'il ne l'a jamais été, l'autre sera affectée à la réduction de la dette publique. L'amortissement réorganisé et ramené à des proportions plus conformes à la saine économie politique, pourra fonctionner régulièrement du jour où il ne constituera plus une charge trop lourde pour les finances et un obstacle aux entreprises. Il profitera en outre de la plus value constante de certaines ressources qui lui seront attribuées. Des 1867, 33 millions pourront être affectés à la réduction de la dette publique.

Ainsi, l'équilibre réel et incontestable des recettes et des dépenses, établissement d'un amortissement nouveau qui fonctionnera avec régularité, enfin vive impulsion donnée aux travaux publics, dont la dotation, au lieu de se composer en grande partie de recettes éventuelles ou de ressources précaires, comme des indemnités à recevoir de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique, aura pour base un excédant considérable de recettes sur les dépenses ordinaires. Tels sont les trois caractères que présente le budget de 1867. Ce sont là les caractères d'une situation financière éminemment satisfaisante; et de tels résultats, dont personne ne peut méconnaître l'importance, font le plus grand honneur au Ministre dont la persévérante application a su les obtenir.

GUERMONPREZ

(Extrait de l'Indépendant de St-Omer).

Chronique locale.

PRIMES GRATUITES

Offertes par le Journal du Lot à ses abonnés.

1° ETUDES HISTORIQUES SUR LE QUERCY

1re SÉRIE — L'EGLISE DE CAHORS, Brochure grand in-8o.

Par M. Emile DFOUR, Avocat.

2° CESARI TORNEO

Episode de l'histoire du Quercy, au XIVe siècle, Dédié à Mme de Pebeyre, Par M. BERTRANDY, Inspecteur général des archives.

Beau vol. grand in-18, vendu en librairie 3 francs.

MM. nos abonnés nouveaux ou réabonnés pour un an, d'ici au 15 janvier 1866, ne pourront prendre qu'un seul de ces deux ouvrages.

M. le Préfet du Lot vient d'accorder une gratification à chacun des sieurs Milbau (Joseph), éclusier, à Coursi-Bas, commune de St-Cirq-Lapopie, et Milbau (Jean), fils, demeurant au même lieu, pour avoir sauvé, le 22 octobre dernier, les sieurs Boussuge et Bru qui étaient en danger de se noyer dans le Lot.

Nous renouvelons au public que la foire de Castelfranc se tiendra le 10 janvier. Tout fait espérer que cette foire sera une des plus belles de l'année.

Aujourd'hui, 6 janvier 1866, le Sieur Vigé (François), journalier, travaillant pour le compte de la mairie de Cahors, a trouvé dans les décombres de l'incendie du 23 décembre dernier, portés à la décharge publique au lieu dit les Tours, la montre et la chaîne en argent du Sieur Faure, employé d'octroi incendié. Ces objets qui ont peu souffert du feu ont été remis par ce brave ouvrier, à leur propriétaire.

La société instrumentale de Sainte-Cécile a donné, dimanche soir, une sérénade à M. le Préfet et à M. le Maire. Le lendemain, nos musiciens se réunissaient à l'Hôtel-de-Ville, où un magnifique punch était servi à leur intention. Ils ont fait à cette occasion entendre plusieurs morceaux.

Nous n'avons pas été, à Cahors, aussi favorisés que la Capitale, le jour du premier de l'an. La pluie a paralysé l'animation qui règne d'ordinaire à cette époque de l'année. Les étrennes n'en ont pas moins bien marché pour cela, et les brèches énormes faites aux splendides étalages de M^{me} Rozières, MM. Mandelli, bijoutiers, M. Calmette, libraire, M. Peret, pâtissier, M. Bayles, opticien, prouvaient bien que :

Malgré le vent, malgré la pluie, Galanterie française aux usages se plie.

Par décret en date du 25 décembre 1865, est nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, dans la gendarmerie impériale, M. Deveau (Pierre), maréchal-des-logis à la compagnie du Lot.

M. Duruy vient d'adresser une circulaire aux préfets sur la gestion des bureaux télégraphiques municipaux par les instituteurs. Le ministre de l'instruction publique, engage les préfets à user de leur haute influence, pour que le corps des instituteurs continue à fournir autant que possible, des agents aux bureaux télégraphiques municipaux, autant que cette mission ne serait pas incompatible avec leurs devoirs scolaires.

Le cours des truffes a subi, dimanche matin, une nouvelle diminution sur le marché de Périgueux.

Sur choix, 18 fr. le kil.; Première qualité, 16 fr. le kil.; Deuxième qualité, 14 fr. le kil.; Petites truffes, 12 fr. le kil.

On lit dans le *Moniteur*: Au 1^{er} avril 1865, le zèle spontané des instituteurs communaux avait élevé à 7,844 le nombre des classes d'adultes, il est aujourd'hui, d'après les rapports des préfets, de près de 20,000.

En 1866, il y aura à Albi, à l'occasion du concours régional, une exposition des produits de l'industrie, une exposition artistique et archéologique, un concours d'orphéons et de musique.

Crédit foncier de France

22 Décembre 1865—5^e tirage des obligations foncières 3 et 4 o/o (1853).— Numéros gagnants : 121,123 (100,000^{fr}) ; 139,535 (50,000^{fr}) ; 37,163 (40,000^{fr}) ; 109,364 (30,000^{fr}) ; 31,498 (20,000^{fr}) ; 171,634 (10,000^{fr}). Et les numéros 79,737 ; — 9,493 ; 190,346 ; — 187,712 ; — 25,565 ; — 39,953 ; — 179,503 ; — 121,143 chacun un lot de 5,000^{fr}.

Le même jour, 9^{me} tirage des obligations foncières de 500^{fr} 4 o/o de 1863, divisées en 40 séries ; — Numéro gagnant dans les 40 séries : 5,361.

A VENDRE

le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose.

S'adresser pour les renseignements à M. Lugol qui en est le propriétaire.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

- 3 janvier Sers (Guillaume), chapelier, 98 ans, rue du Peigne.
3 — Parazines (Jean), 2 mois, rue Fénélon.
4 — Abriol (Marie), 85 ans, rue Brives.
4 — Périé (Marguerite), 78 ans, rue de la Mairie.
4 — Enfant du sexe féminin, présenté sans vie, des époux Jarlan et Foysst, Tuileries.
4 — Boutarel (Anne), 70 ans, rue Donzelle.
5 — Voinson (François-Joseph), fusilier au 83^e. 23 ans, (hospice).
5 — Talayssac (Pétronille), 83 ans, rue Tapis-Vert.
5 — Besse (Jeanne), 90 ans, rue Impériale.
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SEINE

(8^e chambre.)

Présidence de M. JULÉS PETIT.

Audience du 22 décembre.

LES PIEDS DE COCHON AU MÉRINOS.

On s'est beaucoup occupé dans le public de ce charcutier qui, disait-on, vendait des pieds de cochon farcis, dans lesquels les truffes étaient remplacées par des rondelles de mérinos; l'invention était nouvelle et peu rassurante pour les estomacs délicats, aussi la terreur s'était-elle répandue dans le monde nombreux des gourmets, les saucisses étaient prosrites, les dindes à l'index, et les salmis de bécasses n'étaient plus goûtés que dans les rêves.

L'auteur de tout ce bruit a comparu devant le tribunal, et il faut bien l'avouer tout d'abord, la montagne est accouchée d'une souris, l'affaire, grosse au premier moment par une plainte peut-être un peu trop hâtive, réduite aujourd'hui à ses justes proportions, est devenue si petite, qu'elle tiendrait à peine plus de place que les morceaux de mérinos posés comme trompe-l'œil sur des simulacres de pieds truffés.

M. Doissel, l'infortuné charcutier que des amateurs du précieux tubercule vouaient aux dieux infernaux, se présente devant la 8^e chambre.

M. le président. — Vous êtes prevenu d'une tromperie sur la nature de la marchandise qui a eu un certain retentissement; il paraît que vous ne conserviez de la truffe que la couleur?

— R. Les pieds qui ont été saisis n'étaient là que pour la montre; j'avais d'abord fait des pieds en plâtre. M. le président. — Ceux-là, on le comprend, mais ceux dont nous parlons n'étaient pas en plâtre, et vous remplaciez les truffes par de l'étoffe. — R. Ils étaient faits, comme les autres, pour l'étalage.

M. le président. — C'était un bien mauvais spéculation, car ils se détérioraient? — R. Non; ils étaient bons pour passer l'hiver; je les préparais avec du gras haché, et ceux-là étaient faits depuis six semaines; un monsieur est venu demander des pieds truffés, on lui en a donné de mauvais par erreur.

D. Mais, le lendemain, ce monsieur est revenu, et on lui a donné des mêmes, était-ce encore une erreur? — R. Ce monsieur a dit: « Je veux absolument de ceux d'hier. »

D. Est-ce qu'il a dit qu'il les avait trouvés bons? Sur sa plainte, on a saisi chez vous cinq pieds? — R. Préparés pour l'étalage.

D. Vous les mélangiez avec les autres. Nous allons entendre le témoin.

M. Lagraeur. — Je suis allé chez M. Doissel demander deux pieds truffés.

D. Vous n'avez pas désigné ceux-là? — R. Non, du tout.

M^e Lachaud, défenseur du prevenu. — C'est le lendemain seulement que monsieur a montré cette énigme malheureuse.

D. Qui vous a servi?

Le témoin. — Une demoiselle.

D. Comment étaient-ils placés à l'étalage? — R. Dans un grand plat, avec d'autres.

D. Et quand vous les avez mangés, quel goût leur avez-vous trouvé? — R. Très-mauvais.

D. Et quand vous les avez fait cuire? — R. Détestable; ça sentait le roussi.

D. Evidemment, car indépendamment du drap, la manière dont ils étaient préparés devait leur donner une mauvaise odeur. Quand vous avez été le lendemain pour en demander un pareil, que vous a-t-on dit? — R. On m'a dit: Ah! si vous y tenez absolument, on va vous en faire un pareil; ceux-là sont pour l'étalage.

D. On a donc voulu vous faire une plaisanterie! — R. Dame! c'est possible.

M. l'avocat impérial Hausmann estime que le délit est constant, et demande l'application de la loi.

M^e Lachaud présente la défense.

Il est impossible, dit-il, de supposer qu'il soit entré dans la pensée d'un charcutier de vendre cette marchandise, qui n'était pas mangeable, et de la faire passer pour bonne. Celui qui je défends est très-honorable et jouit d'une réputation parfaite.

« Il avait d'abord à son étalage des pieds en plâtre; mais un jour, passant sur le boulevard Montmartre, il remarqua chez un confrère une préparation qui lui paraît bien meilleure; les pieds étaient confectionnés avec du gras haché, recouvert de morceaux de drap noir: « Voilà mon affaire, se dit-il, et il en confectionne aussitôt de pareils. »

Lorsque le témoin est venu dans la boutique, il n'y avait là qu'une demoiselle qui n'est même pas une demoiselle de boutique, mais une simple femme de journée, ne connaissant rien de la vente. Elle a donné les deux pieds que lui demandait M. Lagraeur, et quand celui-ci a voulu les faire cuire, l'infection a été telle qu'il a été obligé d'ouvrir les fenêtres. — On m'a fait une mauvaise plaisanterie, se dit-il, et dès le lendemain matin il retourne chez M. Doissel, et demande un pied de cochon qu'il désigne. — C'est impossible, lui dit-on, ça ne se mange pas.

Il insiste, on croit qu'il veut faire une plaisanterie, et on lui donne ce qu'il demande. M. Lagraeur va aussitôt chez le commissaire de police, et lui dit: « Voilà ce qu'on me donne pour des pieds truffés. — Dame! répond le commissaire, ça n'y ressemble pas beaucoup. On a donc saisi chez M. Doissel, et sur cinq pieds, il y en avait deux pareils à celui de la veille, et trois parfaitement bons, que l'on a rendus. — La bonne foi, vous le voyez, a été parfaite; l'idée de la tromperie serait tellement inepte, qu'elle est par cela même impossible, et il faut bien reconnaître que le récit de M. Doissel est parfaitement vrai.

Le tribunal, après en avoir délibéré, rend son jugement en ces termes:

« Attendu que, d'après le mode de préparation des pieds saisis, qui en rendait l'usage impossible comme objets de consommation, on ne peut voir dans leur position en montre, pour y être étalés seulement, l'intention frauduleuse de tromper l'acheteur sur la nature de la marchandise;

« Que si les pieds ont été vendus, il est établi que ce n'a été que le résultat d'une erreur;

» Par ces motifs, renvoie le sieur Doissel de la plainte, sans dépens. »

Faits Divers.

ASSASSINAT DE M. LAVERGNE.

Nous avons annoncé que Poncet, auteur présumé de l'assassinat commis à Argenteuil, sur la personne de M. Lavergne, est renvoyé devant le Jury de Seine-et-Oise. Voici, d'après le *Journal des Débats*, quelques détails concernant les antécédents de cet homme:

« Disons d'abord un mot sur le physique de l'assassin présumé de l'infortuné M. Lavergne. Poncet n'est point mal de sa personne. Sa taille est grande et élancée. Il a les cheveux et les sourcils bruns; son front est large; ses yeux sont châtains. Sa bouche est peut-être un peu grande. Son nez est moyen. Il a le menton rond, le visage ovale et le teint brun. Né le 25 août 1837, à Gennevilliers (Seine). Poncet n'a, par conséquent, pas encore trente ans, et cependant son existence est on ne peut plus tristement remplie. Il a passé une partie de sa vie au milieu des chevaux; on le considère même comme un excellent cavalier. Depuis

l'âge de huit ans jusqu'à quinze, on le groom chez M. le baron de Spiers. Il est ensuite chez M. le marquis de Carayon-Latou, qualité de palefrenier. Là, un vol ayant commis au préjudice du cocher, Poncet prit la fuite. Arrêté un peu plus tard en état de vagabondage, le tribunal correctionnel le condamne à demeurer pendant cinq ans dans une maison de correction. En mars 1858, il a un nouveau démêlé avec la justice: il est surpris au moment où il essaie de passer une pièce de 2 fr. fausse. Conduit devant le commissaire de police, Poncet injurie tout le monde, et fait si bien que ce magistrat se voit dans la nécessité de le consigner sur son procès-verbal. Le 14 avril 1858, le tribunal de police correctionnelle lui inflige trois ans de prison pour outrages envers les magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Quant à l'émission de fausse monnaie, une ordonnance de non-lieu était intervenue en sa faveur. Sorti de prison au mois d'avril 1861, il parvient à entrer au manège Leblanc. Un mois plus tard, ayant grand soin de dissimuler ses antécédents, il obtint de M. Leroy, chef des écuries du prince Napoléon, d'être admis au nombre des palefreniers. Il s'y est du reste acquitté de ses devoirs, à la satisfaction de M. Leroy. Il s'est demeuré que fort peu de temps au manège. Vers cette époque, Poncet renouvelle connaissance avec un nommé Alexandre Marjotte, trois fois condamné pour vol. Le palefrenier, en sortant de chez son dernier maître, avait oublié de rendre sa livrée. Grâce à son costume, il s'introduit dans plusieurs maisons sans exciter aucun soupçon. Aidé de Marjotte, il commet des vols qualifiés. Les deux malfaiteurs comparurent en cours d'assises durant la seconde session du mois de mars 1862. Déclarés coupables, Marjotte et Poncet furent condamnés à huit années de travaux forcés. Transféré à la Roquette, au dépôt des condamnés, le palefrenier y rencontra le fameux faussaire Giraud, de Gatebourse, avec lequel il forma le projet de s'évader de Cayenne. Parti le premier, Poncet tint à l'honneur d'exécuter fidèlement sa promesse, et s'occupa des moyens d'évasion. Giraud, de Gatebourse, à son arrivée au pénitencier, trouvant tout préparé, les deux condamnés s'enfuirent un soir sur un léger radeau. Les deux complices rencontrèrent des difficultés sans nombre auxquelles ils n'avaient nullement songé et qui leur faisaient regretter amèrement leur projet. Ils étaient, en effet, continuellement placés entre l'alternative d'être tués et mangés par les sauvages ou de mourir de faim. Giraud, moins habitué que son compagnon à une pareille vie de privation, mourut bientôt. C'est alors que Poncet se décida à rentrer au pénitencier. Ce ne fut pas pour y faire un long séjour, puisque six mois après il s'en évadait de nouveau. Nos lecteurs connaissent la suite de son existence. Il parvient à s'embarquer sur un croiseur américain et à se rendre à New-York, où il s'enrôle. La nostalgie s'emparant de lui, il désire à tout prix revoir son pays. Comme ses papiers ne sont pas suffisamment en règle, il avise sur le bateau à vapeur qui l'amène de Londres en France un vénérable vieillard, M. Lavergne, s'insinue auprès de lui, l'accable de prévenances et de ces petits soins dont les hommes âgés sont toujours reconnaissants. Avant de débarquer, Poncet se hâte de prendre une valise de M. Lavergne, afin de laisser supposer qu'il accompagne l'ex-fonctionnaire de l'île Maurice. L'expédition réussit. Le forçat, évadé, atteint enfin son but sans avoir été inquiété. Le voici à Paris. Deux jours après on découvrait le cadavre de M. Lavergne affreusement mutilé et gisant au milieu d'un petit bois situé près d'Argenteuil. Une instruction est commencée; des charges graves pèsent sur Poncet, ce dernier est arrêté. L'inculpé, se souvenant du talent déployé en 1862 par M^e Léon de Barthélemy, son défenseur, lui écrit immédiatement et le prie de présenter sa défense une seconde fois. Si nous en croyons les bruits qui circulent à Versailles, le sang-froid et le système de défense de Poncet ne contribueront pas peu à rendre ce procès extrêmement curieux. Cette affaire doit être jugée pendant la première quinzaine de janvier, sous la présidence de M. le conseiller Goujel. M. le procureur impérial Bergogné occupera le siège du ministère public.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'affaire.

TERRIBLE INCENDIE

On lit dans le *Daily Telegraph*, du 2 janv.: Hier, avant midi, la cité et les bords de la Tamise furent jetés dans une profonde consternation, par un formidable incendie qui éclata tout-à-coup aux docks de St Catherine. C'est la troisième qu'on avait vu, depuis peu d'années dans cet immense entrepôt de commerce. Pendant toute la journée, et à une heure avancée de la nuit dernière, les flammes exerçaient de terribles ravages, et répandaient partout la destruction. Les principales marchandises

emmagasinées sont des spiritueux, du suif, de l'huile de palme, du coton de chanvre. Aux grilles d'entrée, la police examinait avec des regards soupçonneux ceux qui venaient prendre des informations; car il n'y avait pour eux aucune apparence de danger. Quelques minutes suffirent pour convaincre qu'un incendie fort dangereux s'était déclaré au 5^e étage du magasin qui porte la lettre F. -- Administrateurs des docks, inspecteurs, chefs des docks, tous accoururent sur le théâtre du sinistre. La catégorie des marchandises emmagasinées à l'étage en question se composait principalement de écorces et de balles de chanvre d'Hindoustan. On redoutait que le feu n'atteignit les autres étages, où étaient des immenses quantités d'huile, et de suif. De nombreuses escouades d'hommes de peine travaillaient à boucher toutes les portes conduisant à ces étages, et pour empêcher que les étages qui étaient en danger fussent inondés. Pendant des heures, les pompiers n'ont pas cessé de maîtriser les flammes et de faire fonctionner vigoureusement les pompes, et très probablement elles continueront de jouer toute la nuit. On dit que 100, mille liv. et ne couvriront pas les pertes et que presque toutes les compagnies d'assurances auront à en souffrir. L'origine de l'incendie est un mystère. Nous sommes heureux d'annoncer que personne n'a péri.

HORRIBLES EFFETS DE LA FAMINE.

Les correspondances des Indes orientales font récit le plus lamentable de la situation générale d'une partie de ce vaste continent. Le Times, de Calcutta, reproduit d'après le Pouna Observer des détails horribles sur les effets de la famine et de la misère dans le royaume des Sicks. L'état des populations, dans certains districts

est tel, et le manque de substances alimentaires si absolu, que les habitants en sont réduits à manger leurs propres enfants. Les quelques provisions mises en vente sont tenues à des prix exorbitants, et les classes laborieuses n'ont pas le moyen de les acheter. Du reste, l'approvisionnement n'est pas suffisant pour satisfaire tout le monde.

Deux femmes ont été récemment traduites devant la justice. Elles avaient été arrêtées au moment où elles préparaient un horrible festin; l'enfant de l'une d'elles avait été mis à la broche et elles étaient sur le point de se le partager.

Les débats ont prouvé d'ailleurs, que cet enfant était mort avant d'être mis à la broche, et que la mère avait invité plusieurs de ses amies à prendre leur part du banquet. Cette circonstance a entraîné l'acquiescement des deux femmes, aucune loi ne punissant le crime de manger de la chair humaine lorsque le sujet est mort de la mort naturelle.

On attribue surtout la cause de l'affreuse disette qui règne dans certains districts de Bahar, à la cherté du riz et à la difficulté qu'éprouvent les habitants de s'en procurer. Le riz avarié est même beaucoup plus cher que dans les autres années, celui qui fait ordinairement la base de l'alimentation des indigènes.

On lit dans la Presse de Vienne, du 26 décembre:

Un lycéen de 15 ans, Auguste A., qui était admis dans la maison d'un artiste dramatique de Vienne, se prit d'un amour violent pour la fille de cet artiste qui n'est âgée que de 14 ans. Les parents de la jeune fille ayant su, signifièrent au jeune homme de cesser ses visites. Auguste A., désespéré, se rendit samedi à sept heures du soir, dans la maison de celle qu'il aimait, monta l'escalier, un pistolet à la main et se fit

sauter la cervelle devant la porte. Il tenait de l'autre main un billet sur lequel étaient écrits ces mots: « Ceci à ma chère... comme cadeau de Noël. » Ce jeune homme était de bonne famille.

Le Moniteur de Bologne annonce qu'il vient de mourir dans l'hôpital de cette ville un mendiant qui a laissé, ainsi qu'on l'a découvert depuis, une fortune de 42,000 francs. Ce malheureux est mort de faim.

LE DÉCRET DU 15 NOVEMBRE.

Il subsiste dans les familles, et même dans les régiments, quelques incertitudes sur la destination des militaires atteints par les réductions de cadres. Pour éclairer les intéressés sur l'application du décret impérial, M. le Ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de corps et aux intendants divisionnaires:

« Un décret impérial du 15 novembre 1865, prescrit la suppression d'un certain nombre de cadres dans les corps de l'armée. Afin de rentrer dans les limites de l'effectif réglementaire résultant de cette suppression, des ordres ont été donnés pour l'envoi dans la réserve d'un certain nombre de militaires des corps de la garde et des deux régiments de carabiniers. Pour compléter ces mesures, voici les dispositions qui ont été arrêtées: Les sous-officiers, caporaux ou brigadiers, tambours ou trompettes, compris dans les cadres des corps de la ligne et qui sont libérables en 1866, seront, sur leur demande et jusqu'à concurrence du nouvel effectif, déterminé pour chacun de ses grades et emplois, renvoyés dans leurs foyers. Sont exceptés de l'envoi dans la réserve, prescrit par la présente circulaire: 1° les militaires liés au service dans les conditions de

lois du 26 avril 1855 et du 24 juillet 1860; 2° les militaires proposés pour la retraite; 3° les militaires qui, ayant l'intention de se rengager, contracteraient immédiatement un rengagement. »

DÉMONÉTISATION

des pièces de 20 et de 50 centimes. (Loi du 25 Mai 1864.)

Avis important.

Nous sommes à l'époque du solde des contributions de toute nature, les redevables sont engagés de nouveau à verser dans les caisses publiques, les pièces de 20 et de 50 centimes dont le retrait est prescrit par la loi du 25 mai.

RHUMES, GRIPPE, IRRITATIONS
La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PÂTE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de médecine et par un rapport officiel de MM. BARRUEL et COTTEAU, chimistes de la faculté de Paris. — Dépôts dans toutes les pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI
supérieur par son parfum et ses propriétés légitimes, et rafraîchissantes. — Dépôts chez les Parfumeurs.

MAL DE DENTS.—L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les Pharmacies.

La Farine de Santé REVALESCIERE du Barry, de Londres, guérit les Gastralgies, Gastrites, Dyapepsies, Indigestions, Oppressions, Constipations, Vents, Glaires, Aigreurs, Pituites, Acidités, Diarrhée, Nausées, Vomissements, Névroses, Chloroses, Insomnies, Toux, Bronchites, Asthme, Phthisie, Catarrhe, Rhumes, Rhumatismes, Faiblesse. — 60,000 cures par an. Elle économise mille fois son coût en d'autres remèdes. Du Barry et Cie, 26, Place Vendôme, Paris. En province, chez tous les Pharmaciens et Epiciers.

pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

CORRESPONDANCE AU CHEMIN DE FER DU MIDI SERVICE A GRANDE VITESSE de Cahors à Montauban par Castelnau et Molières.

Le public est prévenu qu'à partir du 15 janvier, il sera établi un service de Messageries à grande vitesse et à prix réduit, entre Cahors et Montauban, par la ligne desservant Castelnau et Molières. L'administration ne négligera rien pour donner aux voyageurs tout le confortable possible. Les heures de départ seront fixées de la manière suivante: Départ de Cahors, à 11 heures du soir, pour arriver à Toulouse à 9 h. du matin; de Montauban après l'arrivée du train parti de Toulouse à 1 h. 30 du soir pour arriver à Cahors, à 9 h. du soir. Les bureaux seront établis: à Montauban, à l'hôtel de l'Europe et à Cahors, chez M. Audoury.

PARIS 40, rue de Provence.

LE PHENIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

FONDS DE GARANTIE: QUATORZE MILLIONS

La Compagnie du PHENIX, ASSURANCES SUR LA VIE, est dirigée par le même Conseil d'Administration que la Compagnie LE PHENIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Assurances pour la Vie entière: Un capital est payé au décès de l'Assuré. — **Assurances mixtes:** Un capital est payé à l'Assuré, s'il est vivant après un certain nombre d'années ou à ses héritiers, AUSSITÔT SON DÉCÈS. — Les Assurés reçoivent ANNUELLEMENT le produit de leur participation de 50 pour 100 dans les bénéfices de la Compagnie.

Assurances de Survie. — Assurances Temporaires. — Contre-Assurances.

Rentes Viagères immédiates ou différées aux taux les plus avantageux.

Associations mutuelles pour tous les âges. — **Caisse de Retraites.**

S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National, Boulevard sud-est.

BAYLES J^{ne}, rue de la Liberté, à Cahors

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail, ou bien par des verres mal appropriés à leur vue, qu'on trouvera chez lui un assortiment de Lunettes, de Conserves en verres cristal, blancs, colorés, fumés, des meilleures fabriques de Paris; Verres de réchange pour presbyte et pour myope. On trouvera aussi le même assortiment en Longue-vue, Lorgnettes et Jumelles de spectacle, Lorgnons, Pince-nez, Facès à main, Loupes, Pièces à lire, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse-liquères en tout genre, Boîtes de mathématiques, Graphomètres, Décamètres, Equerres, Niveaux-d'eau et à bulle d'air, Mire, Jalons, Chaînes d'arpenteur, Porte-monnaies, Cannes; Gibecières et Sacs pour Dame, Stéréoscopes, Épreuves, Groupes et Paysagés, etc., etc.

BAUME SABATIÉ

ANTI-RHUMATISMAL-ERADICATIF.

Le BAUME SABATIÉ, dont l'efficacité a été reconnue incontestable par l'Académie Impériale de Médecine, guérit sans retour les rhumatismes goutteux, algus ou chroniques, les névralgies, les sciatiques et la maladie de la moelle épinière.

GUÉRISON GARANTIE A FORFAIT.

Dépôt à Cahors, à la pharmacie centrale Vinel, rue de la Mairie. — à Rodez, à la pharmacie Galy, etc.

Prix: 10 fr. le Pot, 5 fr. le Demi-Pot.

Le collage des Vins

PAR LA **PULVÉRINE D'APPERT**

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infailible.

Mariage facile des vins de différents crus.


8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin. (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessous suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition. se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

Le propriétaire-gérant: A. LAYTOU



POUDRES
PASTILLES
AMÉRICAINES
du docteur
PATERSTON
de New-York (Etats-Unis), toniques, digestifs, stomachiques, anti-nerveux. — La Lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, vireurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. Fougère; Londres, ph. Wilcox et Co, Oxford Street, 336; Paris, ph. rue Réaumur, 43; à Cahors, VINEL, pharmacien.

A LOUER

UN GRAND APPARTEMENT

au 1^{er} étage, situé rue Portail-au-Vent, avec écurie et remise.

S'adresser à M. Moncontier, limonaier, café Bousquet, qui en est le propriétaire. Prix modérés.

Guérison de l'Épilepsie

La Brochure du D^r DURAND sur la guérison de cette terrible maladie, par le Galium palustre cultivé, est envoyée gratuitement, sur toute demande affranchie, adressée à M. Vidal, pharmacien de 1^{re} classe, à Montpellier (Hérault), dépositaire général.

RHUMES CATARRHES OPRESSIONS
COQUELUCHES

VERBASCINE-PATON

Préparé par Ch. Paton, l'auteur de l'Ecole de Pharmacie.
P. LEMIT, rue Culture-Sainte-Catherine, 46, Paris.

HERNIES GUÉRIS RADICALEMENT

par la méthode de feu PIERRE SIMON, 40 ans de succès. Un prospectus sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie à MM. Deschamps-Simon et Bezou-Simon, bandagistes herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), gendres et successeur de feu Pierre-Simon.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesse d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies.

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farulier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: 

Dépôts: à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, LAFON-BESSIERES, ph.; à Gourdon, CARANIS ph.